

Conditions générales de vente

1. MODALITES ET CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être confirmées par écrit à l'aide de la proposition commerciale ci-jointe dûment remplie et renvoyée par e-mail (en PDF).

Votre inscription est définitive à réception de la proposition commerciale et de la convention de formation entièrement complétées, signées et revêtues du cachet de votre entreprise.

En cas de dossier incomplet, votre demande sera en attente jusqu'à l'obtention des informations nécessaires.

Les commandes incomplètes ne seront pas prises en compte

2. ORGANISME COLLECTEUR

Il appartient au client d'effectuer toutes les démarches et d'envoyer les documents nécessaires à l'établissement de son dossier à l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont il dépend, et de s'assurer de sa bonne fin. Ce dernier adresse un accord de prise en charge à AGYRE. L'accord de prise en charge de l'OPCO doit nous parvenir par courrier avant le début de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le solde sera facturé directement au client.

Sans accord de prise en charge de l'OPCO, l'entreprise s'engage à régler directement AGYRE.

En cas de refus de règlement par l'organisme désigné par le client, quelle que soit la cause (défaut ou retard de prise en charge, manque de fonds...), les frais de formation seront facturés directement au client.

3. TARIFS

Les stages intra et « sur mesure » font l'objet d'un devis spécifique.

4. CONFIRMATION

A réception de la proposition commerciale signée, Agyre transmet à l'entreprise la ou les convention(s) de formation.

Celle-ci doit être retournée dûment complétée et signée au centre de formation d'Agyre avant le début du stage.

4. FACTURATION

A l'issue de la formation, sont adressées à l'entreprise et le cas échéant à l'OPCO (cf. art. 2), la ou les facture(s) et la feuille d'émargement.

5. REPORT – ANNULATION

Du fait de l'organisme de formation :

Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de l'action, le CENTRE DE FORMATION se réserve le droit d'annuler l'action de formation au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

Du fait du stagiaire ou de l'entreprise cliente :

Toute annulation d'un stage intra-entreprise le jour même, donne lieu à une facturation à 100% du montant du stage.

Les demandes d'annulation reçues au moins 20 jours avant le début du stage ne donneront pas lieu à une facturation.

Si la demande d'annulation intervient moins de 10 jours avant le début du stage 50% du montant total du stage sera facturé.

6. REGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, AGYRE et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.

7. ACCES AUX DONNEES CLIENT

Conformément à la loi informatique et Libertés du 06/01/1978, le client peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur traitement (par le biais d'une demande écrite à Agyre).

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Agyre – FORMATION

N° de déclaration d'activité : 24 28 01980 28

N° Siret : 88069921000030

Code NAF : 7112B

